



**ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**  
**FORMULAIRE DE DEPANNAGE**  
(A remplir à chaque fois)



Le dépannage ne peut être demandé que pour les unités ouvertes durant l'année scolaire, hors période de vacances et jours fériés.

La demande doit parvenir à l'AES au plus tard à 8 heures pour une prise en charge dès 11h45 ou avant 18h00 la veille pour une prise en charge de 6h30 à 8h00 et/ou de 8h00 à 11h45 le lendemain matin.

Le dépannage ne peut pas être annulé.

Personne à contacter :

Cyndia Gremaud : 079 782 24 78 ou par message Klapp

**Ce formulaire s'adresse uniquement aux enfants non-inscrits à l'année à l'AES**

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Adresse de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Localité dans laquelle l'enfant est scolarisé \_\_\_\_\_

Classe actuelle : \_\_\_\_\_

Enseignant(e) : \_\_\_\_\_

Téléphone portable de la mère : \_\_\_\_\_

Téléphone portable du père : \_\_\_\_\_

Personne à avertir en cas d'absence du père et de la mère : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone de la personne à avertir : \_\_\_\_\_

Personne autorisée à venir chercher votre enfant à l'AES : \_\_\_\_\_

Votre enfant est-il autorisé à rentrer seul ? \_\_\_\_\_

Votre enfant a-t-il des allergies ? Veuillez préciser : \_\_\_\_\_



## ACCUEIL EXTRASCOLAIRE FORMULAIRE DE DEPANNAGE



→ Veuillez cocher les cases correspondant au dépannage souhaité pour votre enfant :

	U1 6h30-8h00	U2 8h00-11h45	U3 11h45-13h45	U4 13h45-15h30	U5 15h30-17h00	U6 15h30-18h00	U7 15h30-18h30
Lundi							
Mardi							
Mercredi							
Jeudi							
Vendredi							

**Le dépannage avant ou/et après l'école se fait dans les locaux de l'AES de la commune de domicile. Le repas de midi est pris dans les locaux de l'AES de la commune où l'enfant est scolarisé.**

Veuillez noter que le tarif maximal est appliqué pour les enfants non-inscrits à l'accueil, soit :

- Pour les primaires, Frs 9.20 / heure
- Pour les enfantines, Frs 7.90 / heure
- Repas, Frs 9.00

Toute inscription pour dépannage implique que le signataire accepte les conditions émises dans le règlement communal de l'AES Le Flon / Saint-Martin FR, ainsi que dans le Règlement d'application des Accueils extrascolaires Le Flon / Saint-Martin FR.

Ce formulaire ne fait en aucun cas office de formulaire d'inscription annuel.

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Remarque : votre enfant doit se présenter le jour du dépannage avec le présent formulaire.**